

OK

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000 COTE DE GRANIT ROSE DE MILLIAU A TOME, ARCHIPEL DES SEPT-ILES
(zone spéciale de conservation)**

DEVN0750532A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 07 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 COTE DE GRANIT ROSE DE MILLIAU A TOME, ARCHIPEL DES SEPT-ILES » (zone spéciale de conservation FR5300009) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100000 ainsi que sur les trois cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département des Côtes-d'Armor : Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, Trégastel.

Art. 2 - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 COTE DE GRANIT ROSE DE MILLIAU A TOME, ARCHIPEL DES SEPT-ILES » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Côtes-d'Armor, à la direction régionale de l'environnement de Bretagne, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 04 MAI 2007

Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR5300009 COTE DE GRANIT ROSE DE MILLIAU A TOME, ARCHIPEL DES SEPT-ILES (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150 *	Lagunes côtières
1170	Récifs
1210	Végétation annuelle des laissés de mer
1220	Végétation vivace des rivages de galets
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritima</i>)
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)
1430	Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsoletea</i>)
2110	Dunes mobiles embryonnaires
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)
2130 *	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
2150 *	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)
2190	Dépressions humides intradunales
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
4030	Landes sèches européennes
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>
9180 *	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

Mammifères

1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
1364	Phoque gris	<i>Halichoerus grypus</i>

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1007 Escargot de Quimper

Elona quimperiana

Plantes

1441 Oseille des rochers

Rumex rupestris

1421 Trichomanes remarquable

Trichomanes speciosum

* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le 04 MAI 2007

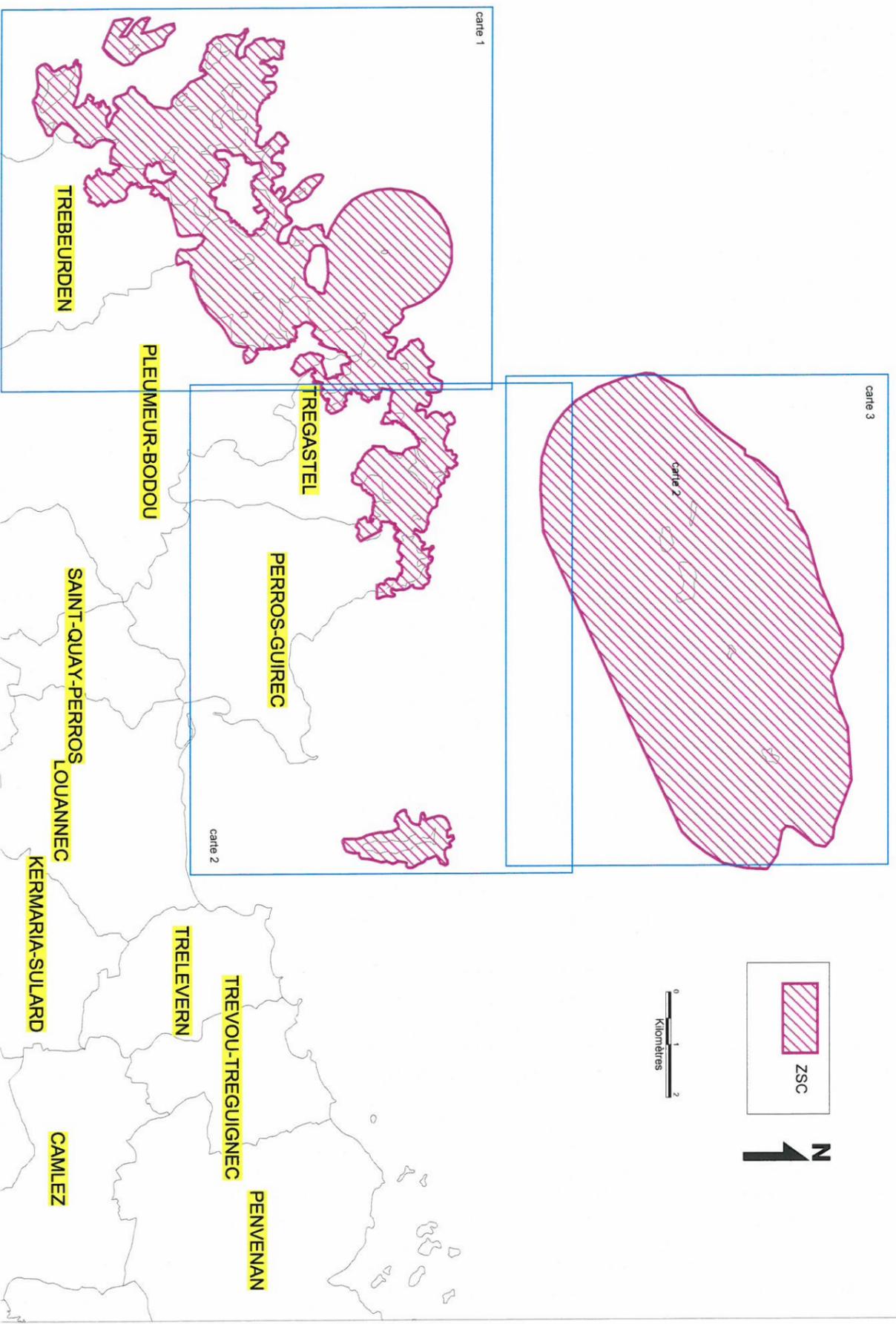


Nelly OLIN

SITE NATURA 2000 - Côte de granit rose, des îles Millau à Tomé,
archipel des Sept Îles (ZSC)
FR5300009 (Côtes d'Armor)
Signé le : 04 MAI 2007

La Ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLN

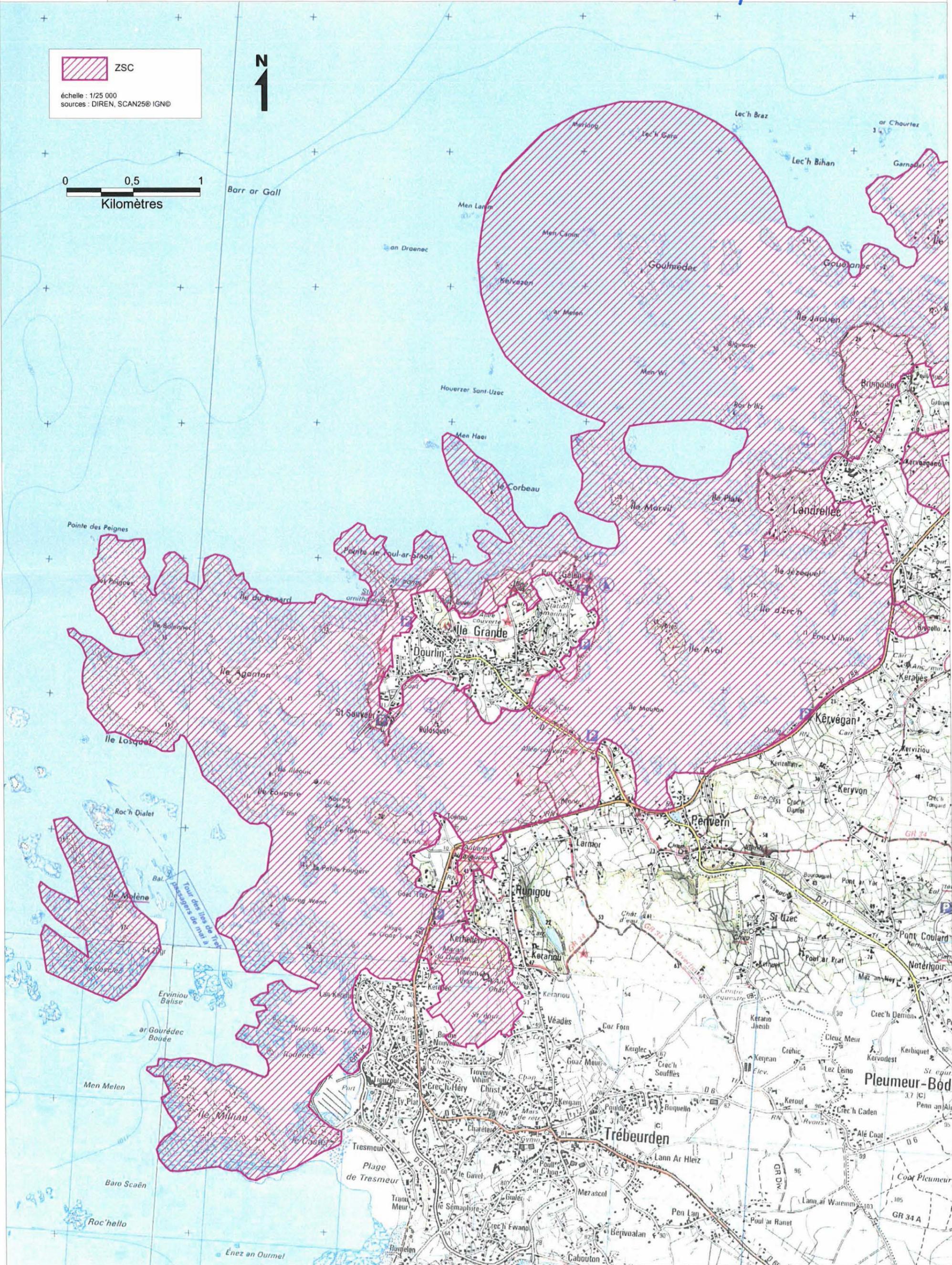
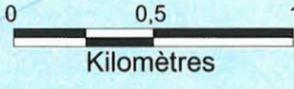




Nelly OLIN

 ZSC

échelle : 1/25 000
sources : DIREN, SCAN25© IGN©



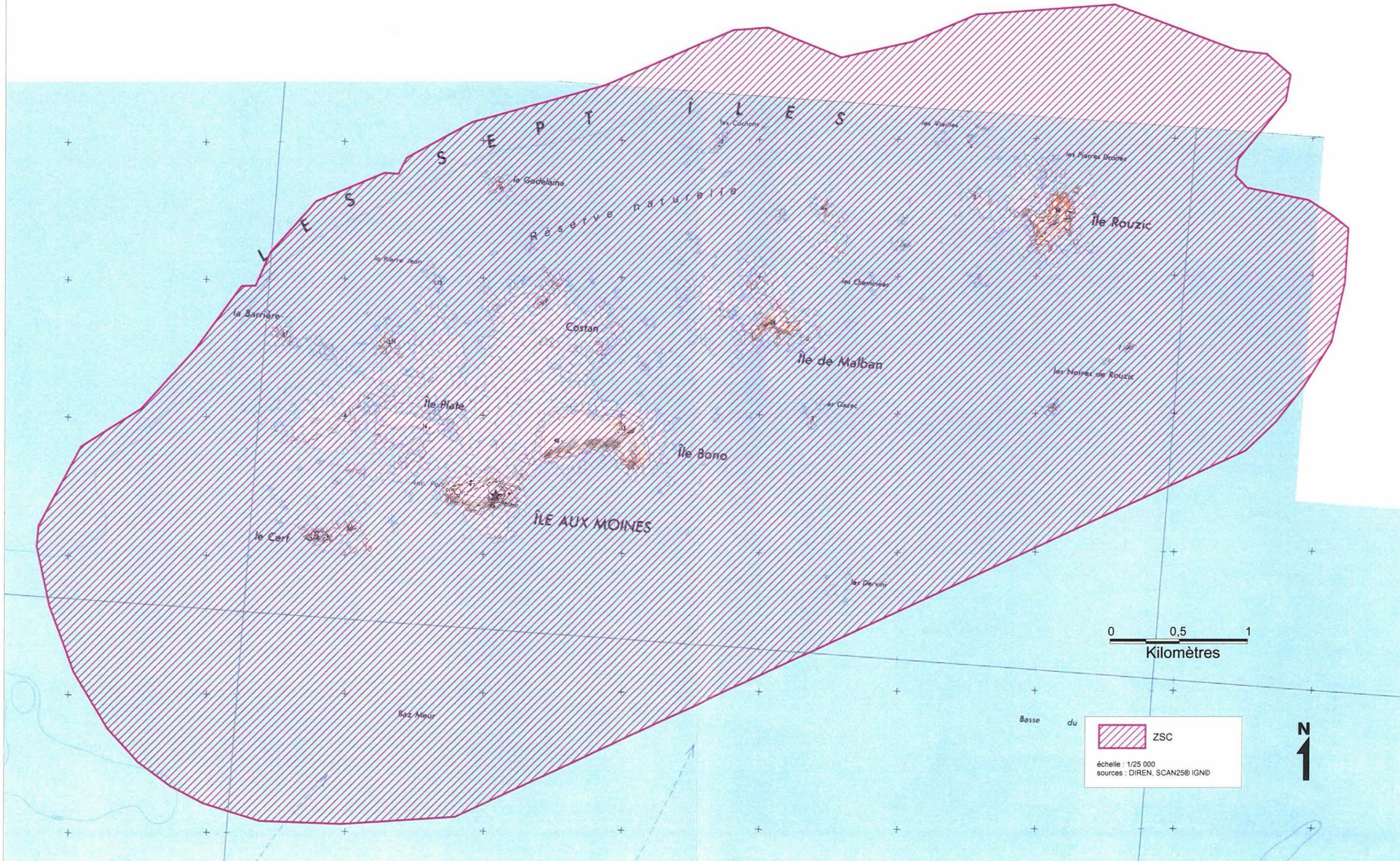


SITE NATURA 2000 - Côte de granit rose, des îles Millau à Tomé,
archipel des Sept îles (ZSC)
FR5300009 (Côtes d'Armor)
Signé le : 04 MAI 2007

La Ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

Carte 2/3



0 0,5 1
Kilomètres

 ZSC
échelle : 1/25 000
sources : DIREN, SCAN25® IGN®



SITE NATURA 2000 - Côte de granit rose, des îles Millau à Tomé, archipel des Sept îles (ZSC)
FR5300009 (Côtes d'Armor)
Signé le : **04 MAI 2007**

Nelly OLIN 

Carte 3/3

